

Mardi 27 avril 2021

## « Un méthaniseur adapté aux besoins » à Artigueloutan

Face à une forte opposition, les porteurs de ce projet réfutent l'ambition d'une installation aux dimensions industrielles. Et confirment l'intention de mener leur dossier à terme, y compris par les voies judiciaires.

Comme nous l'écrivions déjà dans notre édition du 13 avril, il n'y a pas vraiment d'arrangement dans le dossier du méthaniseur agricole d'Artigueloutan. Projet porté par la société Méthagri, moyennant un investissement supérieur à 10 millions d'euros et qui vise à traiter quotidiennement plus de 130 tonnes de lisiers et fumiers. Le Domaine de Sers fait aussi partie du tour de table.

Face aux critiques du collectif d'opposants, réunis au sein de l'association Cami Pau-Est, l'agriculteur Georges Pouban, pour le compte de Méthagri, fait notamment valoir le fait que « ce méthaniseur sera adapté à nos besoins ». « Rien à voir » en tout cas, dit-il, avec le projet initial « à dimension industrielle de la société Eneria ».

Georges Pouban, qui assure être dans les clous au plan réglementaire et « espère démarrer les travaux cette année », estime que ses contradicteurs « n'ont jamais cherché le dialogue et on a découvert leur existence lors de l'enquête publique ».

Il réfute par ailleurs les arguments portant sur le site choisi pour l'installation (25 000 m<sup>2</sup>) qui serait inapproprié du fait de la présence d'un cours d'eau affluent de l'Oussère. Selon le porte-parole de Méthagri, on parle là « d'un simple fossé, et pas du tout d'un ruisseau ». Enfin, pour les porteurs du projet, pas question à ce jour de revenir en arrière sur la demande de « recours indemnitaire » (à hauteur de 1,48 million d'euros) adressée sous la forme d'une mise en demeure à plusieurs membres de Cami Pau-Est. « Nous sommes en droit de le faire. En cas d'obstination, cela pourrait coûter cher ! » prévient l'agriculteur.

Prochaine échéance : un nouveau rendez-vous devant le tribunal administratif de Pau, à une date restant à fixer.

G.C. |